



L'EAU, UNE RESSOURCE À PRÉSERVER
UN NOUVEAU
BASSIN DE RÉTENTION
AU NORD DE MARSEILLE

DOSSIER DE PRESSE JUILLET 2025

SOMMAIRE

- UN OUVRAGE TECHNIQUE AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	3
- L'EAU, UNE RESSOURCE PRÉSERVÉE SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN	5
- L'EAU, UN OBJECTIF PRIORITAIRE	6
- DES ACTIONS VERTUEUSES POUR CONTRER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	7
- LE CYCLE DE L'EAU	8
- LE GRAND CYCLE DE L'EAU ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	10
- DES NAPPES SOUTERRAINES AU ROBINET	11
- SÉCURITÉ ET QUALITÉ DE L'EAU AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS	13
- TRAITER LES EAUX USÉES POUR LES REJETER DANS LE MILIEU NATUREL	14
- DES INNOVATIONS AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT	15
- MÉTROPOLE ET SERAMM DÉPLOIENT LE DISPOSITIF NUTRIOX® POUR LUTTER CONTRE LES NUISANCES OLFACTIVES	17
- LES OUVRAGES EXTRAORDINAIRES DU CANAL DE MARSEILLE	18
- UNE VASTE OPÉRATION POUR AMÉNAGER LES BERGES DE L'HUVEAUNE ET RÉDUIRE LE RISQUE D'INONDATION	19





UN OUVRAGE TECHNIQUE AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Face à la saturation régulière de son réseau unitaire – qui collecte à la fois les eaux pluviales et les eaux usées – la Métropole Aix-Marseille-Provence poursuit sa stratégie de gestion durable des eaux urbaines.

En période de fortes intempéries, ce réseau ne parvient plus à absorber le surplus d'eau, qui est alors rejeté en mer sans traitement préalable.

Après la mise en service de plusieurs bassins de rétention enterrés à Marseille, un nouvel ouvrage a été construit dans la partie nord de la ville, en



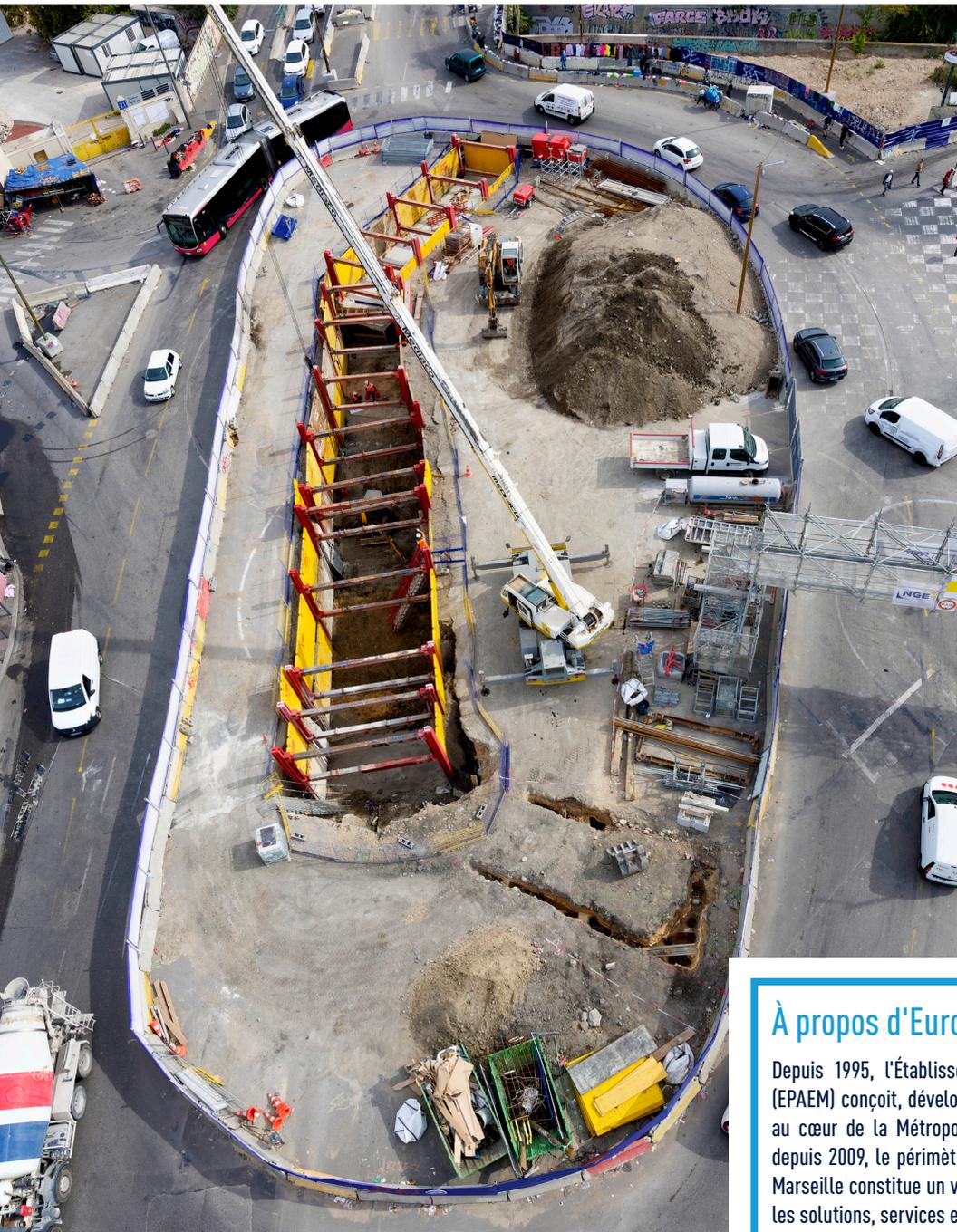
bordure de l'opération d'intérêt national (OIN) Euroméditerranée. Ce bassin, d'une capacité de 10 500 m³, a récemment été livré, après deux ans de travaux, confiés à un groupement d'entreprises qui mobilise sept filiales du groupe NGE. Compte tenu de sa localisation dans un périmètre très contraint et fortement urbanisé, la maîtrise d'ouvrage déléguée est assurée par l'Établissement public d'aménagement Euroméditerranée (EPAEM). Ce bassin vient compléter un dispositif de stockage déjà réalisé comprenant 4 ouvrages enterrés : rue de la République (14 500 m³), place Jules Guesde (12 000 m³), Rue Melchior-Guinot (15 000 m³), bassin Ganay (50 000 m³).

UN CHANTIER EXEMPLAIRE ET TECHNIQUE DANS UN ENVIRONNEMENT URBAIN

Implanté à proximité immédiate d'un pôle d'échanges multimodal, le chantier a nécessité une conception particulièrement complexe. Le bassin adopte une forme



UN OUVRAGE TECHNIQUE AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



trilobée – trois cylindres de 20 mètres de diamètre et jusqu'à 25 mètres de profondeur – optimisant ainsi l'occupation de l'espace. À cet ouvrage principal s'ajoutent un local technique enterré, une prise d'eau, un canal de surverse (1,75 m x 3,5 m sur 120 m de long), et un nouvel embranchement de 350 mètres destiné à raccorder le bassin aux collecteurs existants.

UNE DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE INTÉGRÉE

En termes d'impact environnemental, le projet va au-delà d'une solution d'amélioration de gestion des eaux, en mettant en avant l'économie circulaire par le biais

À propos du groupe NGE

NGE, Nouvelles Générations d'Entrepreneurs, quatrième groupe français de BTP, construit des grandes infrastructures et des projets urbains ou de proximité. Avec ses expertises en financement, conception, construction et maintenance, le Groupe est un acteur de référence pour la réalisation d'ouvrages adaptés aux enjeux économiques et écologiques des territoires. Sa dynamique entrepreneuriale est portée par un actionariat salarié solide (Les fondateurs, l'encadrement et les collaborateurs détiennent 72% du capital du Groupe) conforté par le fonds d'investissement français Montefiore (28% du capital). Avec un chiffre d'affaires de 4,6 milliards d'euros, NGE est présent dans une vingtaine de pays et accompagne les donneurs d'ordre privés et publics pour financer, concevoir et réaliser leurs projets de transition dans les domaines de l'eau, des mobilités, des rénovations urbaines, des énergies et des télécoms. Les 24 000 collaborateurs de NGE sont fiers de contribuer à la construction d'ouvrages qui changent le monde.

Contact Presse : Eloi Fouquoire, eloi.fouquoire@gmail.com / 06 76 77 11 56



À propos d'Euroméditerranée

Depuis 1995, l'Établissement Public d'Aménagement Euroméditerranée (EPAEM) conçoit, développe et construit la ville durable méditerranéenne au cœur de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Labélisé « ÉcoCité » depuis 2009, le périmètre d'intervention d'Euroméditerranée de 480 ha à Marseille constitue un véritable laboratoire d'expérimentation pour tester les solutions, services et dispositifs innovants qui feront partie intégrante de la ville de demain.

Contacts presse : stephanie.laurin@euromediterranee.fr / 06 61 82 60 36



du stockage de 20 000 m³ de terres excavées, stockés dans le but d'un réemploi futur sur le projet global de réaménagement du quartier.

Le montant de l'opération, financée par la Métropole Aix-Marseille-Provence, représente un investissement de 26 millions d'euros HT. L'Agence de l'Eau le subventionne à hauteur de 6 millions d'euros HT.



L'EAU, UNE RESSOURCE PRÉSERVÉE SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

Qu'elle soit consommée au robinet ou utilisée sous toutes ses formes, l'eau est une ressource fondamentale qui mérite le plus grand soin. À travers l'ensemble des politiques déployées sur son territoire, la Métropole Aix-Marseille-Provence protège, distribue et traite cette ressource d'exception. Face au réchauffement climatique, préserver la ressource en eau est un objectif plus que prioritaire.

Le service public de l'eau potable, qui s'intègre dans le cycle de l'eau, consiste à protéger la ressource, à la rendre potable et à la distribuer à tous. Celui de l'assainissement réside dans son traitement après consommation avec un but bien précis : la dépolluer avant qu'elle ne soit rejetée dans le milieu naturel.

LES CHIFFRES CLÉS

- 1,82 million d'habitants desservis sur le territoire métropolitain
- 160 millions de m³ d'eau potable produits par an
- 7 649 km de canalisations de distribution d'eau
- 70 stations d'épuration
- 97 usines de potabilisation



L'EAU, OBJECTIF PRIORITAIRE

Garantir l'accès de tous à l'eau potable et assurer une gestion durable des ressources en eau font partie des objectifs primordiaux de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Les différentes pressions exercées sur la ressource en eau, accentuées par les aléas climatiques (sécheresses, inondations...), la dégradation de la qualité des eaux de surface, le développement de l'urbanisation et la diminution de la ressource sont autant de défis à relever dès à présent comme dans les années futures.

Dans ce contexte, la Métropole a engagé une politique ambitieuse de préservation de cette ressource et d'optimisation de son usage avec une stratégie de sécurisation, de modernisation, d'amélioration et d'extension des systèmes d'alimentation en eau brute et en eau potable.

Une stratégie en 5 axes :

- Élaborer un schéma directeur de l'alimentation en eau potable et établir une programmation d'actions adaptée aux objectifs
- Définir un niveau de service métropolitain aux usagers
- Rationaliser le nombre de services de l'eau à l'échelle métropolitaine avec l'optimisation des délégations de services publics et régies

- Définir la politique tarifaire adaptée au niveau de service et faire converger les prix de l'eau
- Intégrer systématiquement des objectifs de développement durable pour les projets à venir

LE SERVICE DÉPLOYÉ PAR LA MÉTROPOLE

La principale mission du service de l'eau est d'apporter une eau de qualité en quantité suffisante à l'ensemble des consommateurs, particuliers, collectivités ou acteurs économiques.

Les services d'exploitation assurent une surveillance permanente 24h/24 de la distribution de l'eau, avec une grande réactivité pour limiter l'impact des incidents ou casses sur les usagers. Par ailleurs, la Métropole facilite la vie quotidienne des usagers et la maîtrise des consommations par le déploiement des services en ligne et des outils de gestion de leur consommation (notamment la télé-relève). Elle met aussi au service

des habitants différents dispositifs sociaux permettant une adaptation selon les situations financières des usagers.

Grâce aux efforts réalisés depuis plusieurs années sur l'entretien du patrimoine, l'amélioration des rendements et le déploiement de nombreuses interconnexions de secours, il n'y a pas eu, lors des derniers épisodes de sécheresse, de coupure d'eau ni d'approvisionnement par citernes ou bouteilles sur notre territoire. Il faut les poursuivre et les renforcer dans le contexte du changement climatique.





DES ACTIONS VERTUEUSES POUR CONTRER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique impacte considérablement la disponibilité et la répartition de la ressource en eau sur notre territoire. Il provoque des épisodes de sécheresse de plus en plus sévères et précoces, entraînant des tensions sur les ressources en eau.

LE CONSTAT

Depuis 2020, les très faibles pluies tombées n'ont pas permis de « recharger » les nappes phréatiques et les cours d'eau comme il le faudrait.

Les cours d'eaux particulièrement impactés sont l'Arc, l'Huveaune, les Aygaldes et la Touloubre en amont, qui ont connu des situations d'alerte, voire de crise sèche sur tout ou partie de leur linéaire. Même la Durance, au travers de la réserve de Serre-Ponçon et celle du lac de Sainte-Croix, a été fortement sollicitée en 2022, entraînant des difficultés majeures notamment sur les activités touristiques et des restrictions sur l'irrigation. La situation de l'Huveaune est la plus préoccupante !

LES SOLUTIONS MISES EN PLACE PAR LA MÉTROPOLE

Amélioration du patrimoine

- Travaux sur le canal de Marseille ayant permis des économies d'eau sur la Durance de 100 millions de m³/an en 25 ans (12 millions d'euros/an)
- Recherche des fuites sur les réseaux d'eau potable
- Renouvellement des réseaux (23 millions d'euros/an)

Politique d'économies d'eau de lavage de voirie

- 64 % de bouches de lavage en moins depuis 2014 sur Marseille et baisse des volumes : 4,5 millions de m³/an en 2018 à 0,7 million de m³/an

Les économies d'eau sur la ressource

Grâce aux travaux de renouvellement des réseaux et à la recherche des fuites, le rendement moyen du réseau d'eau est stabilisé depuis 2019 et reste supérieur à la moyenne nationale : 83,5 % contre 80,1 % au niveau national.

Sur le territoire français, les fuites représentent 19,1 %, cette perte n'est que de 16,5 % à l'échelle du territoire métropolitain. Toutes ces mesures mises en œuvre permettent d'économiser, chaque année, l'équivalent de la consommation d'une ville de 550 000 habitants.

Maitrise de la consommation d'eau potable

1. Déploiement progressif de la « télé-relève » des compteurs d'eau : détection en temps réel des fuites et maîtrise des consommations par l'usager (+ de 60 % des compteurs équipés)
2. Campagnes de sensibilisation des usagers aux économies d'eau réalisées par les exploitants

On note jusqu'à 20 % de baisse de consommation dans les communes les plus sensibilisées, ayant notamment arrêté l'arrosage des espaces verts.



LE CYCLE DE L'EAU

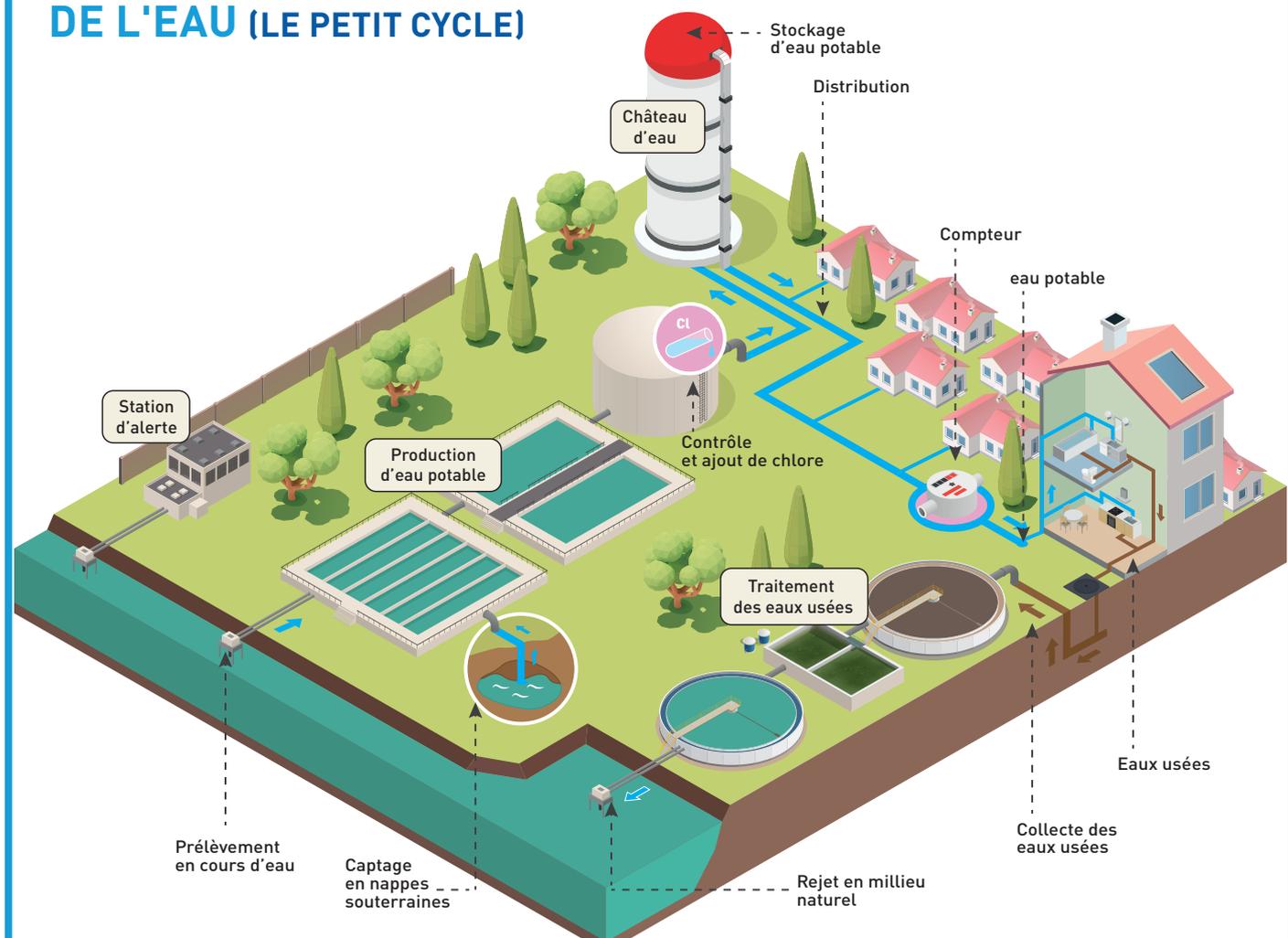
Le cycle de l'eau que nous buvons débute dans les sous-sols, dans des nappes phréatiques souterraines, sorte de réservoirs naturels, alimentées par les eaux de pluie ou la neige. 66 % de l'eau brute y est prélevée en France.

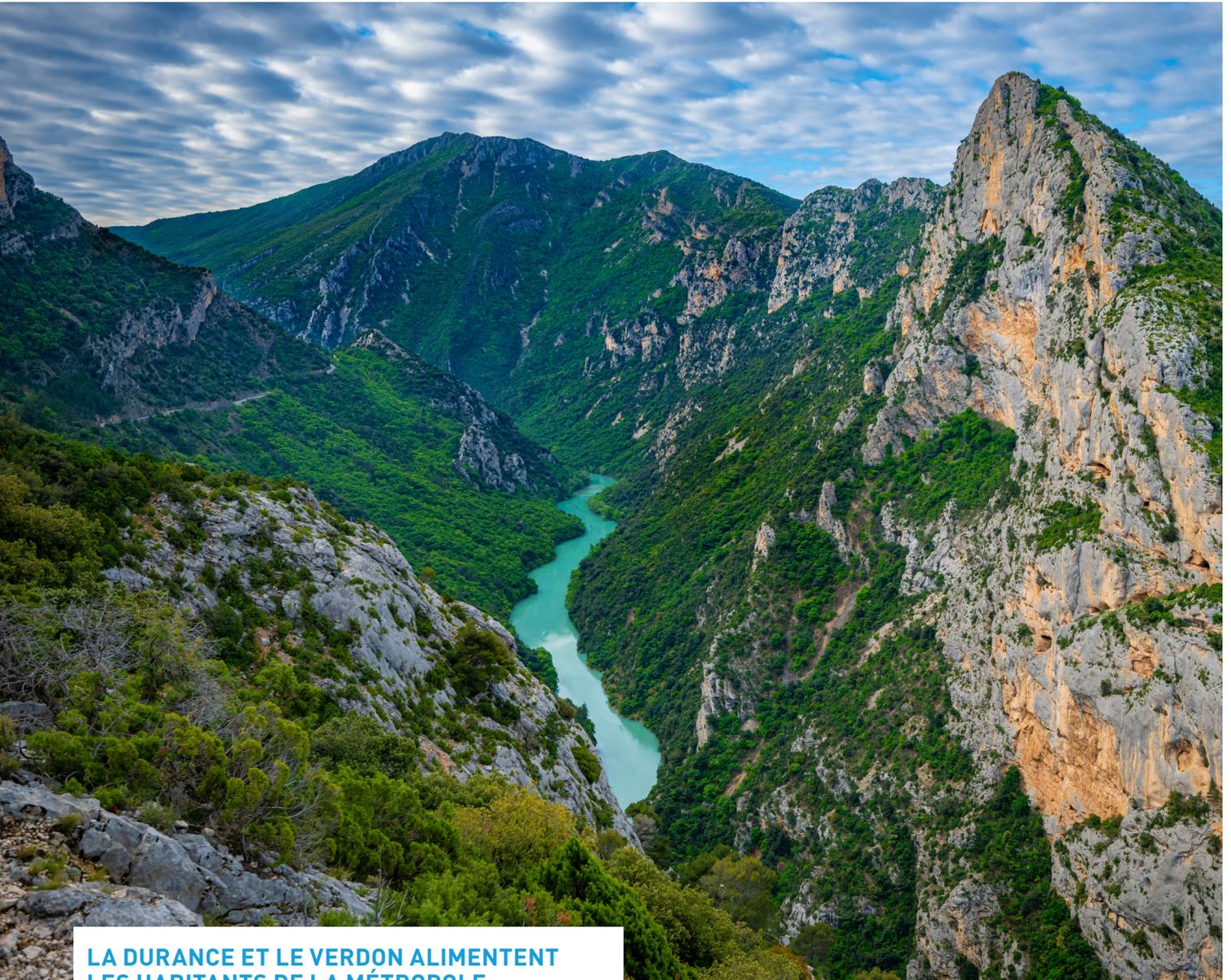
Les 34 % restants de l'eau du robinet proviennent des eaux de surface, c'est-à-dire des fleuves, lacs, barrages, cours d'eau ou rivières.

Pour s'approprier l'eau, l'homme a dû organiser un système de captation, la traiter afin de la rendre potable, de pouvoir en disposer à volonté dans son domicile, en ouvrant simplement son robinet. Puis, pour collecter cette eau, une fois salie, la traiter et la restituer suffisamment propre à la nature, afin qu'elle n'altère pas le bon état écologique des milieux naturels.

Ce cycle est appelé « petit cycle de l'eau ». Il répond à des enjeux de santé publique. L'accès à l'eau potable et à un assainissement de qualité permet de prévenir un grand nombre de maladies liées à l'eau. Le traitement des eaux usées, avant rejet dans le milieu naturel, est impératif pour éviter la dégradation des écosystèmes, conserver son aptitude à fournir une eau de qualité et préserver la biodiversité. La Métropole, depuis sa création, s'est saisie de ces enjeux fondamentaux pour offrir à l'ensemble de ses habitants un service de qualité.

LE CYCLE DES TRAITEMENTS DE L'EAU (LE PETIT CYCLE)





LA DURANCE ET LE VERDON ALIMENTENT LES HABITANTS DE LA MÉTROPOLE

Dans la région, l'eau provient essentiellement de deux rivières : la Durance et le Verdon, qui trouvent leur origine dans les glaciers des Alpes. De caractéristiques minérales très voisines, ces deux rivières bénéficient de conditions exceptionnelles : elles traversent des régions peu industrialisées, peu urbanisées et non agressées par une agriculture intensive. La grande majorité des habitants des communes de l'agglomération marseillaise boivent l'eau de la Durance amenée jusqu'à leurs robinets via le canal de Marseille et traitée dans neuf centres de production d'eau potable, répartis sur tout le territoire. Une centaine de réservoirs d'eau potable permettent une régulation des volumes et débits ainsi qu'une sécurité dans la distribution assurée par plus de 3 000 km de réseaux.



LE GRAND CYCLE DE L'EAU ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), portée par les syndicats de rivière sur les différents bassins versants, est mise en œuvre depuis 2018 au sein de la Métropole. Elle vise la préservation et l'amélioration du bon fonctionnement des milieux aquatiques, ainsi que la réduction de la vulnérabilité et des risques d'inondation.

Le grand cycle de l'eau est constitué de tous les milieux aquatiques naturels, récepteurs des eaux pluviales : les cours d'eau, les plans d'eau, les nappes souterraines, les zones humides jusqu'à la mer...

Les missions techniques liées à cette compétence GEMAPI consistent tout particulièrement à **préserver, voire restaurer, les milieux aquatiques tout en engageant des actions de réduction des niveaux aux risques d'inondation** sur le territoire métropolitain.

Ces actions menées sur les cours d'eau de la métropole s'accompagnent de nombreuses autres interventions au titre de l'entretien des cours d'eau, de la restauration des continuités écologiques (restaurations piscicoles), de la revitalisation des cours d'eau et de la lutte contre les pollutions.

L'objectif de cette compétence est de développer une conscience commune de l'eau et des risques associés.

L'adaptation au changement climatique constitue un axe stratégique transverse qui concerne plusieurs thématiques et domaines d'intervention dans ce grand cycle de l'eau.

Aussi, le dérèglement climatique est pris en compte par la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la gestion de la ressource en eau (économie d'eau, sécurisation des approvisionnements), de l'assainissement (gestion des boues, mise en place de méthaniseurs...), la désimperméabilisation ou encore la restauration des zones humides.

En matière de gestion de l'eau, il s'agit notamment de :

- Faire de la question de l'eau et des milieux aquatiques une véritable composante du cadre et de la qualité de vie, du patrimoine ;
- Rechercher les équilibres entre développement démographique, développement économique et capacités d'assainissement ;
- Faire de la question des risques d'inondation une composante des choix d'implantation des infrastructures et des habitations.

Ainsi, les différentes gestions de l'eau (milieux aquatiques, gestion des eaux pluviales, risques inondations, ressources en eau) apparaissent comme un mode d'aménagement qui peut améliorer le cadre urbain et la ville de demain.

UN PÉRIMÈTRE QUI RÉPOND À DE NOMBREUX ENJEUX

- Un **enjeu d'aménagement** par l'optimisation des systèmes d'assainissement, la réduction des inondations lors des épisodes de ruissellement et l'adaptation de la ville aux changements climatiques ;
- Un **enjeu de gouvernance territoriale** sur un territoire vaste et contrasté qui permet d'aboutir à une vision d'ensemble ;
- Un **enjeu de dimension opérationnelle** où la gestion de l'eau pluviale intègre la relation du bâti avec l'environnement, l'aménagement des espaces publics, l'intégration et la restauration des cours d'eaux dans l'espace urbain.



DES NAPPES SOUTERRAINES AU ROBINET



« SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MÉTROPOLÉ, IL EXISTE 97 USINES DE POTABILISATION DE L'EAU. »

L'eau puisée dans les rivières ou les nappes souterraines a besoin d'être traitée afin de la rendre potable et conforme aux normes de qualité.

Différentes étapes sont nécessaires pour la production d'eau potable :

- **Le dégrillage et le défeuillage** : les feuilles et les corps flottants sont retenus par des grilles à l'entrée du centre.
- **La décantation** : en diminuant la vitesse de l'eau et avec l'ajout de réactifs comme le chlorure ferrique, les particules minérales et organiques s'agrègent et forment des floccs qui tombent au fond d'un bassin.
- **La filtration** : en traversant des filtres à sable quartzique, l'eau se débarrasse des plus fines particules en suspension.
- **L'ozonation** : l'ozone est utilisé pour éliminer les éventuels bactéries et virus et donner un bon goût à l'eau.
- **La chloration finale** : elle permet de maintenir la qualité de l'eau dans les canalisations et jusqu'au robinet.

LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

La mission du service public de l'eau potable consiste à assurer la protection de la ressource et à délivrer une eau propre à la consommation au robinet des usagers, selon les critères du code de la santé publique. L'eau est ainsi prélevée dans le milieu naturel (nappe phréatique, nappe alluviale ou source) ou puisée dans le canal de Marseille, le canal de Provence ou le canal de Craponne. Cette eau brute est traitée afin de la rendre potable, puis distribuée sur l'ensemble du territoire à travers un réseau de canalisations et de stockage intermédiaire. Les objectifs de la Métropole portent sur l'économie de la ressource, avec une stratégie de sécurisation, de modernisation, d'amélioration et d'extension des systèmes d'alimentation en eau brute et en eau potable.



L'EAU DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN : DES CRITÈRES D'EXCELLENCE

L'eau distribuée à Marseille, et dans la plupart des communes de la région provient des glaciers des Alpes, d'où elle est amenée par la Durance (puis par le canal de Marseille), ou par le Verdon (puis par le canal de Provence).

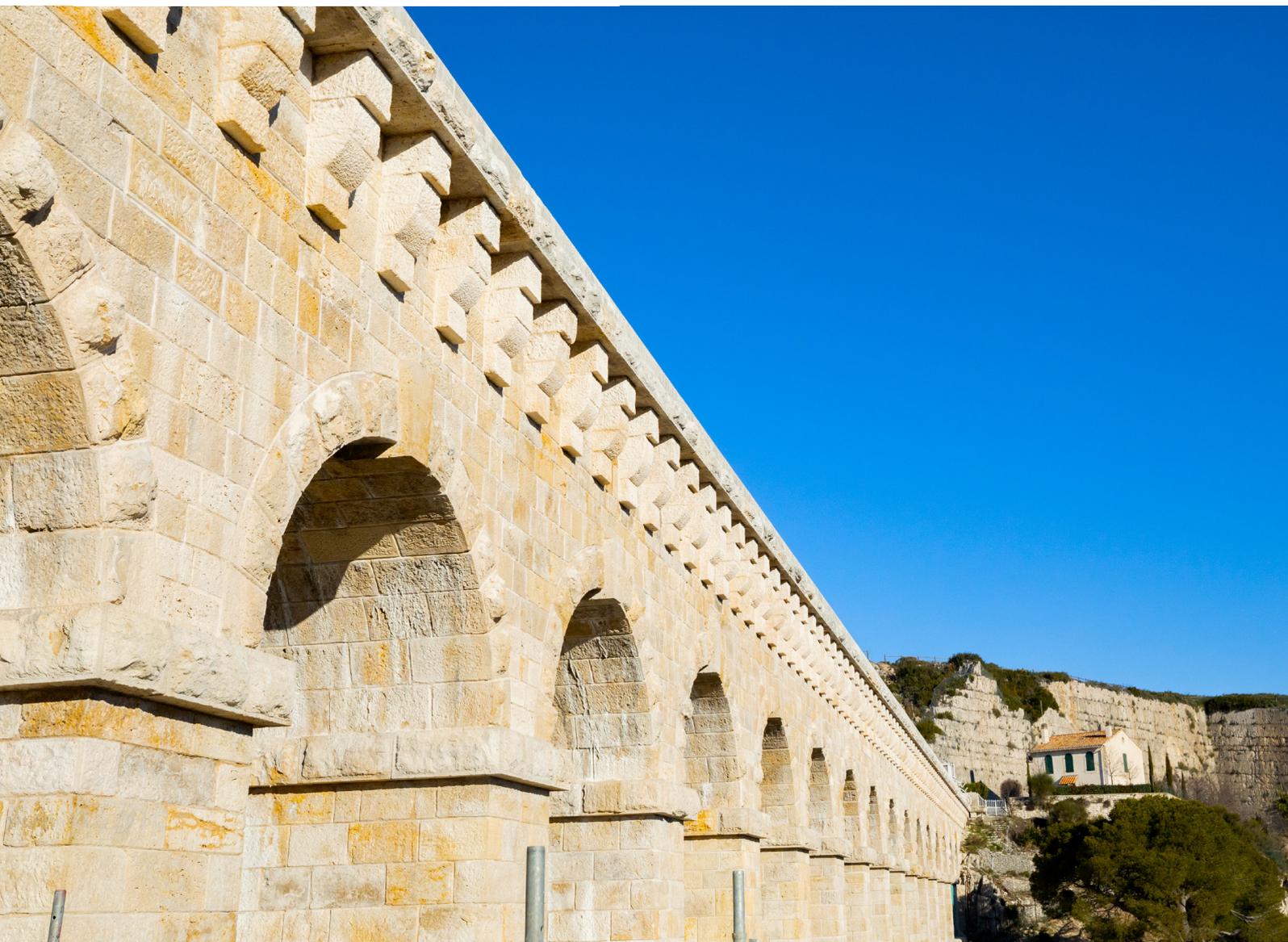
Une qualité garantie

L'eau est ensuite traitée dans des centres de production afin de lui garantir une qualité irréprochable. La qualité de l'eau fait l'objet d'une surveillance régulière. La Société Eau de Marseille Métropole, dans le cadre de l'autosurveillance, et l'Agence Régionale de Santé (ARS), chargée du contrôle officiel, réalisent annuellement plus de 30 000 analyses de la qualité de l'eau. Ces contrôles sont faits au fil de l'eau, sur les lieux de captage, dans les centres de traitement, les réservoirs et le réseau d'eau potable.

Ces installations sont surveillées et pilotées à distance 24h sur 24 par un centre de télégestion.

Une composition équilibrée

L'eau du robinet doit respecter 70 critères de potabilité qui permettent de contrôler sa qualité. C'est une eau moyennement minéralisée et bien équilibrée. L'eau de Marseille est affinée à l'ozone depuis 1982, ce qui lui confère un goût très apprécié.



L'aqueduc de Roquefavour, un ouvrage d'envergure au service du territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

SÉCURITÉ ET QUALITÉ DE L'EAU AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS



La Société Eau de Marseille Métropole (SEMM) assure la distribution d'eau potable et la dépollution des eaux usées (est et ouest) pour 1,4 million d'habitants en Provence. Les ateliers sont des outils essentiels pour l'entretien des ouvrages et leur renouvellement (fabrication de pièces hydrauliques, entretien des pompes...). Ils ont un rôle important et peu connu dans toute la chaîne du cycle de l'eau : du canal à la distribution.

L'importance de ce patrimoine impose une organisation efficace en matière de maintenance et de renouvellement des équipements.

Basées à Marseille, les équipes de l'atelier de la SEMM sont constituées d'experts possédant une large connaissance des installations dans le domaine de l'eau. Une équipe multidisciplinaire, disposant de moyens mobiles, est également disponible 24 h sur 24.

D'une superficie de plus de 1000 m², l'atelier est doté d'un parc de machines-outils permettant la préparation des pièces et les réparations d'urgence.

Ils regroupent des métiers aussi variés qu'essentiels tels que :

- la mécanique industrielle et de précision,
- la chaudronnerie et la tuyauterie sur tous types de matériaux,
- la réparation ou la confection d'installations clé en main.

L'atelier réalise les travaux suivants :

- la maintenance préventive et corrective de l'ensemble des équipements électromécaniques,
- la conception, la réalisation et les constructions d'installations clé en main, au plus près des attentes de l'exploitation.
- mais également l'entretien périodique et les tests de fonctionnement du parc de matériel de secours, pour garantir une disponibilité permanente en cas de crise.

TRAITER LES EAUX USÉES POUR LES REJETER DANS LE MILIEU NATUREL

LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Les grands objectifs du service public de l'assainissement collectif sont de garantir les enjeux de santé publique liés au transport et au traitement des effluents, et de préserver les milieux naturels en limitant les rejets polluants. La qualité des rejets doit satisfaire aux normes imposées par les arrêtés préfectoraux d'autorisation des différents systèmes d'assainissement. Un objectif de la Métropole est aussi de mettre en place des circuits de traitement et de valorisation mutualisés des boues issues des stations d'épuration. L'eau, une fois consommée, est ainsi dépolluée dans une des stations d'épuration gérées par la Métropole Aix-Marseille-Provence. Le Service d'Assainissement Marseille Métropole (SERAMM), filiale du groupe SUEZ, assure la gestion et l'exploitation de l'assainissement collectif pour la Métropole Aix-Marseille-Provence, soit 1,4 million d'habitants. Sa vocation est d'assainir les eaux usées pour protéger la santé de ses habitants et préserver leur environnement.

Les missions du service public de l'assainissement non collectif consistent à contrôler le bon fonctionnement des installations privatives d'assainissement non collectif, afin de garantir l'efficacité du traitement des eaux usées et préserver ainsi la qualité des milieux récepteurs. Des échantillons sont prélevés aux différents stades du procédé d'épuration pour en contrôler le bon fonctionnement. L'eau satisfaisant aux normes européennes est restituée à la rivière dans le respect de la biodiversité.

LA MÉTROPOLE ET L'AGENCE DE L'EAU S'ENGAGENT SUR UN PROGRAMME AMBITIEUX D'ACTIONS ET DE TRAVAUX STRATÉGIQUES

Lutte contre les pollutions domestiques et industrielles, adaptation au changement climatique, gestion intégrée du grand cycle de l'eau...

La Métropole a signé, en octobre 2021, un contrat avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse visant à formaliser une ambition commune autour d'un plan de près de 130 opérations.

Avec un soutien de l'Agence de l'eau d'un montant maximum de 58 millions d'euros, 205 millions d'euros sont ainsi investis sur trois ans par la Métropole pour améliorer ses différents systèmes d'assainissement, le fonctionnement de ses cours d'eau et zones humides, diminuer les pollutions liées aux activités économiques, économiser l'eau, mais aussi penser différemment son aménagement et ramener la nature en ville en déployant les techniques de désimperméabilisation.

« À L'ÉCHELLE DE LA MÉTROPOLE, ON RECENSE 69 STATIONS D'ÉPURATION. »

Au cœur de la station d'épuration Géolide, la vitrine des savoir-faire offre une expérience immersive dans les métiers de l'assainissement. Cet espace pédagogique met en lumière les expertises et les innovations de SERAMM : le traitement des eaux usées, la gestion dynamique du pluvial, la valorisation des boues, la préservation des milieux récepteurs, le Ph@re mais aussi les collaborateurs et les métiers de la direction de l'Eau et de l'Assainissement de la Métropole.

LE BASSIN GANAY, UN ÉQUIPEMENT CLÉ DE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS

La Métropole dispose d'un équipement de qualité avec le bassin de rétention Ganay, qui permet de traiter les eaux usées et pluviales, notamment lors de forts événements pluvieux. D'une capacité de stockage de 50 000 m³, il est construit en amont de la station d'épuration Géolide et améliore le système d'assainissement de la Métropole. Ce bassin évite, chaque année, le déversement d'un million de m³ d'eaux usées non traitées dans la mer.



DES INNOVATIONS AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Des avaloirs ont été connectés et continuent de l'être.

Depuis 2019, plus de 5 000 capteurs intelligents ont été installés en des endroits stratégiques à Marseille. L'objectif est de prévenir les risques d'inondations et de déversement des déchets sur les plages et en mer. Car c'est dès le trottoir que commence la mer...

Comment ça fonctionne ?

Implantés au-dessus de la fosse de l'avaloir, les capteurs évaluent avec précision la distance qui les sépare du fond. Plus elle se réduit, plus le niveau d'encrassement de l'avaloir augmente.

Lorsque le niveau d'encrassement reste inférieur à 25 %, la vocation de l'avaloir restant préservée, un nettoyage immédiat ne s'impose pas. Entre 25 % et 50 %, il entraîne la planification d'un curage préventif avant que le fonctionnement ne soit altéré. Au-delà de 50 %, la planification est priorisée et une équipe est envoyée pour le curer.

Une multitude d'impacts positifs

La digitalisation de la surveillance des avaloirs entraîne un impact positif immédiat et pérenne sur la santé-sécurité, et l'environnement en surface et le long du littoral avec :

- La réduction des risques d'accidents de la circulation avec des véhicules et des engins dans les rues de la ville par la baisse progressive des tournées d'inspection improductives,
- La diminution des odeurs et des risques d'inondation aux abords des avaloirs bouchés,
- La protection des plages et des côtes contre les déversements du réseau d'assainissement et les rejets intempestifs de détritiques pendant et après la pluie,
- La préservation de la Méditerranée, de sa faune et de sa flore, notamment de l'envahissement des fonds marins par des déchets plastiques non biodégradables,
- La réduction des gaz à effet de serre (GES) avec la diminution des inspections visuelles.



L'ACTION DE LA MÉTROPOLE POUR LIMITER L'IMPERMÉABILISATION DES SOLS

Les enjeux, en matière d'inondation, sont omniprésents sur l'ensemble de la métropole. Le caractère imprévisible et intense des pluies confère au territoire un niveau d'exposition élevé aux risques d'inondation par débordement de cours d'eau, mais également par ruissellement.

À l'échelle de la métropole, une stratégie globale et transversale de gestion quantitative et qualitative du ruissellement a été définie dans le cadre de la GEMAPI.

Il s'agit :

- Des opérations de rétention et d'infiltration à la source des eaux de pluie grâce à la mobilisation de techniques dites alternatives visant à maintenir ou rétablir le cycle naturel de l'eau et à prévenir les pollutions des milieux aquatiques ;
- Des opérations de requalification, revitalisation de cours d'eau, du fait d'une restauration hydromorphologique, permettant d'améliorer le fonctionnement écologique de ces derniers.

Parce qu'il va bonifier l'espace urbain par des réponses aux phénomènes pluviaux spécifiques au climat méditerranéen, ce projet s'inscrit dans une perspective politique.

La mise en place de la compétence GEMAPI, à l'échelle de la métropole, est une opportunité pour s'engager dans une démarche pour limiter l'imperméabilisation des sols et disposer d'une politique d'aménagement du territoire cohérente avec les enjeux de l'eau au sens large, et notamment intégrer les risques liés aux ruissellements.

La gestion des eaux devient alors un mode d'aménagement qui améliore la ville. Il s'agit de faire des rivières un objet de renaturation des villes plutôt que des exutoires pluviaux.

BIODIVERSITÉ ET VÉGÉTALISATION : LE TOIT-TERRASSE DU RÉSERVOIR D'EAU DE LACÉDÉMONE PASSE AU VERT

La SEMM s'est engagée dans la réalisation d'un projet de développement de la biodiversité sur le toit-terrasse du réservoir de Lacédémone (6^e arrondissement) à Marseille. Des espèces méditerranéennes résistantes au climat méditerranéen nécessitant un arrosage modéré et un entretien différencié sont progressivement introduites (1300 bulbes, plus de 1800 plantes vivaces...). L'objectif est de favoriser l'accueil et l'expression d'une certaine biodiversité végétale et animale en zone urbaine.



Conception architecturale avec récupération de l'eau pluviale pour les sanitaires et l'arrosage des espaces extérieurs, Technopôle de l'Arbois, Aix-en-Provence.
Source : Arbois-Méditerranée



LES CONSÉQUENCES NÉGATIVES DE L'IMPERMÉABILISATION DES SOLS

L'imperméabilisation des sols engendre de nombreuses conséquences négatives : saturation et débordement des systèmes d'assainissement, moindre alimentation des nappes souterraines, augmentation des volumes ruisselés et aggravation des inondations, augmentation des îlots de chaleur en ville... Dans ce cadre, la Métropole a réalisé un diagnostic du potentiel de désimperméabilisation de son territoire. Cette démarche a l'ambition de favoriser le remplacement des surfaces imperméables par des surfaces infiltrantes. L'institution table sur une ambition de désimperméabilisation de 100 ha à horizon 2030 sur le territoire métropolitain. La désimperméabilisation comprend à la fois le retrait ou la modification d'aménagements pour rendre les capacités d'infiltration au sol mais également la déconnexion des eaux pluviales qui consiste à faire en sorte que les eaux pluviales ne se rejettent plus dans le réseau d'assainissement.

MÉTROPOLE ET SERAMM DÉPLOIENT LE DISPOSITIF NUTRIOX® POUR LUTTER CONTRE LES NUISANCES OLFACTIVES

Afin de lutter contre les odeurs nauséabondes qui émanent des égouts et des collecteurs, surtout en période estivale, la Métropole Aix-Marseille-Provence et SERAMM déploient le dispositif NUTRIOX® qui consiste à injecter du nitrate de calcium dans une vingtaine de points du réseau afin de prévenir la formation d'hydrogène sulfuré (H₂S).



Le centre-ville de Marseille est assaini en système unitaire, lequel assure à la fois la collecte des eaux usées et des eaux pluviales. En conséquence, les odeurs du réseau d'assainissement, amplifiées par les chaleurs estivales et par le changement climatique tout au long de l'année, remontent jusqu'à la surface par les avaloirs de chaussées dédiés à la collecte des eaux de ruissellement.

Pour lutter contre ces nuisances olfactives issues en grande partie du développement d'hydrogène sulfuré (H₂S), gaz incolore à l'odeur nauséabonde, la Métropole Aix-Marseille-Provence a mis en place un plan d'assainissement visant à assurer un traitement global sur une grande partie du réseau unitaire.

L'injection de nitrate de calcium en des points spécifiques via le dispositif NUTRIOX® vise à prévenir le développement d'hydrogène sulfuré, réduire les nuisances et améliorer les conditions d'intervention des équipes d'exploitation.

LES OUVRAGES EXTRAORDINAIRES DU CANAL DE MARSEILLE



L'AQUEDUC DE ROQUEFAVOUR

Ce gigantesque monument, récemment rénové, fait partie des joyaux architecturaux de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Construit de 1841 à 1847, grâce au travail de 5 000 ouvriers dont 300 tailleurs de pierre, l'aqueduc de Roquefavour, placé au cœur du territoire métropolitain, permet d'acheminer l'eau de la Durance jusqu'à Marseille et 36 communes voisines, via le canal de Marseille. Cet ouvrage colossal, exploité par la Société Eau de Marseille Métropole (SEMM), s'intègre dans un patrimoine qui comprend 23 aqueducs qui, pour l'essentiel, sont en pierres de taille : Jacourelle, Valbonnette, Valmousse...

Pendant 4 ans, l'aqueduc de Roquefavour a été au cœur d'un chantier exceptionnel, dans le but de stopper sa dégradation naturelle et de sécuriser l'édifice. Il s'agit de travaux structurels avec le remplacement de certains blocs de pierre trop abîmés, le traitement de ceux encore en assez bon état, et un travail d'étanchéité avec la protection des tabliers (parties plates sous les arches) des eaux de ruissellement. Le sommet de l'aqueduc, qui accueille le conduit où transite l'eau, a également été repris et étanchéifié.

LE BASSIN SAINT-CHRISTOPHE

Il s'étend sur près de 20 hectares. D'une capacité de 2 millions de m³ d'eau, il est traversé chaque année par 300 millions de m³ d'eau.

LE BASSIN DE RÉALTOR

Il s'étend sur 70 hectares et sa capacité, qui s'élevait à 4,5 millions de m³ à son origine, atteint aujourd'hui un million de m³. Il est constitué d'un vallon fermé par un barrage de 600 mètres de long et 20 mètres de hauteur.

LE CANAL DE MARSEILLE, C'EST :

- 36 communes desservies ;
- 520 000 m³ d'eau par jour ;
- 694 km de canal entre la Durance et Marseille ;
- 80 km de dérivation jusqu'à La Ciotat ;
- 23 aqueducs ;
- 62 bassins de réserve d'eau (Saint-Christophe et Réaltor).



UNE VASTE OPÉRATION POUR AMÉNAGER LES BERGES DE L'HUVEAUNE ET RÉDUIRE LE RISQUE D'INONDATION

En septembre 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence lançait, via l'Établissement public d'aménagement et de gestion des eaux Huveaune - Côtiers - Aygalades (EPAGE HuCA), à qui elle a délégué la maîtrise d'ouvrage, une opération de restauration des berges de l'Huveaune.



D'un montant de près de 7 millions d'euros, ce chantier situé dans le secteur Heckel (Marseille 11^e) a nécessité l'évacuation de 60 000 m³ de remblais. Il s'est déroulé en deux phases pour se terminer par la réalisation d'un des tronçons d'une « voie verte » piétonne et cyclable qui reliera Marseille à Aubagne en passant par la Penne-sur-Huveaune. Avec une ambition forte : concilier prévention des inondations, restauration écologique et amélioration du cadre de vie pour les habitants. Un vaste chantier aux multiples enjeux.

L'OPÉRATION EN CHIFFRES

- 60 000 m³ de remblais évacués ;
- un chantier de 5,9 millions d'euros financé par la Métropole Aix-Marseille Provence, l'État, l'Agence de l'eau, le Conseil départemental des Bouches-du Rhône, la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur et la SNCF ;
- 150 habitants (60 logements) et 150 emplois (20 entreprises) seront protégés grâce à cette opération.



« Depuis qu'elle exerce la compétence GEMAPI en 2018, la Métropole mène une politique volontariste visant à concilier prévention des inondations, préservation des milieux remarquables, notamment aquatiques, et développement urbain. Nous y consacrons un budget de 130 millions d'euros sur quatre ans, issu de la taxe GEMAPI. Les moyens mobilisés sont importants, et ils sont à la mesure des enjeux environnementaux et humains », explique Martine Vassal, présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

FACE À LA SÉCHERESSE, LA MÉTROPOLE AGIT ET INNOVE POUR PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

Depuis plusieurs années, le territoire métropolitain subit une situation de sécheresse prolongée avec, notamment, un épisode particulièrement intense et sans précédent en 2022. Les cours d'eau les plus impactés - L'Arc, l'Huveaune, les Aygalades et la Touloubre amont - ont connu des situations d'alerte, voire de crise sur tout ou partie de leur linéaire.

Dans ce contexte national préoccupant, la Métropole Aix-Marseille-Provence a récemment réuni les maires des communes du territoire afin de :

- mettre en discussion le partage de l'eau et faciliter l'interaction entre les différents acteurs (eau potable, agriculture, industries) ;
- proposer des scénarios aux élus et décideurs afin d'anticiper le manque d'eau et de prendre des décisions plusieurs mois avant une éventuelle crise ;
- permettre aux élus de disposer de leviers d'actions (économie d'eau, travaux des canaux existants, optimisation de l'irrigation, baisse des débits) ;
- structurer les propositions politiques.



CONTACTS PRESSE

**Division Stratégie presse et Contenus éditoriaux,
Direction Communication de la Métropole
Aix-Marseille-Provence**

04 91 99 79 74 - presse@ampmetropole.fr

Responsable de division :

Marjorie PIRAS

marjorie.piras@ampmetropole.fr

Dossier suivi par :

Laurent DESBUISSONS

laurent.desbuissons@ampmetropole.fr

Julia NONIS

julia.nonis@ampmetropole.fr

Anthony GIORDANO

anthony.giordano@ampmetropole.fr

Yann TAXIL

yann.taxil@ampmetropole.fr

Apprenti attaché de presse :

Paul Michon

paul.michon@ampmetropole.fr

Crédits photos :

**David Girard / François Moura / Philippe Houssin /
Euroméditerranée (EPAEM)**

